

EXAMEN ÉCRIT D'ARBITRE FÉDÉRAL - SESSION 1-2022

TRONC COMMUN A TOUTES LES OPTIONS

Module II

- 1 – Après 3 ans en statut « Retrait », un arbitre passe en statut :
- Inactif
 - Sommeil
 - Actif
- 2 – Nombre de personnes accréditées par club pour accéder au terrain lors des qualifications d'une compétition :
- Aucun
 - Deux au maximum quel que soit le nombre d'archers
 - Un pour 4 archers au plus, deux pour 8 archers au plus.
- 3 – Les capitaines d'équipe, lors des compétitions par équipe doivent être :
- Licenciés dans le club qu'ils représentent.
 - Licenciés dans n'importe quel club.
 - Licenciés en possession d'un diplôme d'entraîneur 1 minimum
- 4 – Quel rôle la CNA n'assure t-elle pas ?
- Veiller à la formation des arbitres.
 - Proposition des responsables arbitres des championnats de France
 - Formation des entraîneurs
- 5 – Un jeune licencié peut entrer en formation de jeune arbitre à partir de :
- 13 ans
 - 14 ans
 - 15 ans
- 6 – Qui est habilité à signer les qualifications et à récolter les demandes de distinctions internationales ?
- Tous les arbitres fédéraux de la compétition
 - L'arbitre responsable de la compétition
 - Uniquement un arbitre national
- 7 – Le classement en double mixte n'existe pas dans quelle discipline :
- Le tir à 18 m
 - Le tir en extérieur
 - Le tir 3D
- 8 – Les badges fédéraux appelés « Marmots » sont attribués pour le :
- Tir en Campagne.
 - Tir Extérieur
 - Beursault
- 9 - Un archer poussin (U11) peut tirer en compétition
- A partir de 8 ans (âge dans l'année civile de la licence)
 - A partir de 9 ans (âge dans l'année civile de la licence)
 - A partir de 10 ans (âge dans l'année civile de la licence)



- 10 - Les décrets et applications sont applicables :
- Mais le livre des règlements prévaut
 - Et prévalent sur le livre des règlements
 - Seulement s'ils sont dans le livre des règlements.
- 11 – Un jeune qui est né en décembre 2003 sera sur sa licence 2022 classé en :
- Cadet (U18)
 - Junior (U21)
 - Sénior 1 (S1)
- 12 – Pour qu'une compétition soit sélective, il faut un minimum de :
- 5 cibles par départ
 - 8 cibles par départ
 - 10 cibles par départ
- 13 – Un entraîneur à partir des quarts de finale :
- Peut monter aux cibles avec son archer
 - Doit rester dans le couloir des entraîneurs
 - Peut se positionner derrière la ligne d'attente
- 14 – La surface publicitaire sur l'équipement des archers n'est pas libre :
- Sur le maillot
 - Sur le pantalon
 - Sur le dossard
- 15- Les classements nationaux et l'arrêté sélectif pour les championnats de France sont établis sur la moyenne des :
- 2 meilleurs scores
 - 3 meilleurs scores
 - 4 meilleurs scores
- 16 – Pour pouvoir organiser une compétition sélective aux championnats de France, un club doit avoir :
- Au moins un arbitre actif
 - Au moins un arbitre en sommeil
 - Au moins deux arbitres actifs
- 17 – En cas de défaillance des feux, le panneau qui doit les remplacer est de couleurs :
- Rouge et vert
 - Jaune et vert
 - Rouge et jaune
- 18 – Un licencié est libre de changer de club :
- Du 1^{er} septembre au 30 octobre
 - Du 1^{er} octobre au 31 décembre
 - Du 1^{er} octobre au 30 novembre
- 19 – Un archer étranger :
- Ne peut pas participer à une compétition dominicale
 - Ne peut pas participer aux phases finales d'un championnat de France
 - Ne peut pas participer à un championnat régional



20 – Après une compétition l'arbitre responsable envoie son rapport d'arbitrage :

- Au PCRA de la région
- Au PCDA du département
- Au président de la CNA.

Module III

1. Le certificat médical pour un archer poussin de 9 ans (U11) pratiquant en club :
 - est délivré par son médecin traitant
 - est délivré par un médecin agréé par la FFTA
 - n'est pas nécessaire

2. En run archerie
 - seul un certificat de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc est nécessaire
 - un certificat d'aptitude à la course à pied et au tir à l'arc en compétition sont demandés
 - un certificat d'aptitude doit être accompagné d'un test d'effort pour les catégories d'âge S2 et S3

3. Un arbitre (non-compétiteur) de l'option nature
 - doit bénéficier d'un certificat médical d'aptitude au parcours
 - peut se contenter du seul certificat d'aptitude à la pratique du tir à l'arc
 - ne doit pas avoir de certificat médical

4. En tir en salle, l'arc utilisé par un poussin âgé de 9 ans (U11)
 - n'a pas de limitation de puissance
 - est limité à 18 livres sauf indication d'un médecin agréé
 - est toujours limité à 18 livres

5. Si la mention du certificat médical n'est pas mentionnée sur sa licence
 - un archer ne peut pas participer à une compétition officielle
 - un archer peut participer à condition de pouvoir présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition
 - un archer peut malgré tout participer à une compétition officielle

Module IV

1. Les aides potentiellement utilisables par un archer en situation de handicap sont définies par :
 - son médecin traitant
 - un kinésithérapeute ou un médecin du sport
 - un classificateur reconnu par ma fédération



2. Les aides potentiellement utilisables par un archer en situation de handicap
 - sont strictement limitées à des assistances matérielles
 - sont décrites sur une carte de classification**
 - dépendent du type de compétition et peuvent être adaptées à la demande des arbitres

3. Un archer en fauteuil
 - peut bénéficier d'un agent pour compter ses points**
 - ses points sont obligatoirement comptabilisés par l'arbitre affecté à sa cible
 - ses points seront comptabilisés par les autres archers de la cible

4. Un archer en situation de handicap âgé de 71 ans (catégorie S3) et utilisant un arc classique
 - tire en salle à 18m sur blason de 40cm quel que soit son handicap
 - tire en salle à 18m sur blason de 60cm (les archers de plus de 70 ans sont autorisés à tirer sur un blason plus grand du fait de leur handicap)
 - peut tirer à une distance différente de 18m selon son handicap**

5. Un archer vient voir l'arbitre responsable avant le début de la compétition pour lui indiquer qu'il a une attelle rigide au poignet. Cette attelle est conçue de telle sorte qu'elle bloque tout mouvement du poignet. L'arbitre responsable :
 - peut l'y autoriser.
 - peut l'y autoriser uniquement si l'archer présente une de carte de classification indiquant une station permanente au pas de tir.
 - doit refuser**

Module V

1. En TAE, après avoir monté son arc, un archer peut l'armer sans flèche :
 - a. **uniquement sur la ligne de tir en direction des cibles, si personne n'est devant la ligne.**
 - b. uniquement dans la zone de matériel, si personne n'est juste devant lui.
 - c. à l'endroit même où il a monté son arc.

2. En cas de danger lors d'une compétition, qui peut émettre les signaux d'arrêt immédiat des tirs ? :
 - a. Uniquement l'arbitre responsable de la compétition.
 - b. Uniquement le Directeur des Tirs.
 - c. **Tout arbitre qui constate une situation dangereuse.**

3. En Tir Nature, le terrain d'entraînement :
 - a. peut être ouvert avant la compétition en laissant les archers gérer le tir tous seuls.
 - b. **doit être ouvert avant la compétition sous la surveillance d'un arbitre.**
 - c. doit être ouvert pendant toute la compétition sous la responsabilité de l'organisateur.

4. Lors d'un Run Archery Individuel 4K, la marque sur le stand de tir est établie par :
 - a. les compétiteurs, s'il y a une double marque.
 - b. l'arbitre de tir.
 - c. **les spotters.**



5. Afin de gérer les égalités en Tir en Campagne, la feuille de marque doit faire apparaître les nombres et les totaux :
- de 11 et de 10
 - de 10 et de 9
 - de 6 et de 5
6. Afin de gérer les égalités en Tir en Salle, la feuille de marque doit faire apparaître les nombres et les totaux :
- de 10 et de 9
 - total de $10(10 + X)$ et de X
 - de 11 et de 10
7. En Tir 3D, la double marque est obligatoire :
- sauf si une feuille de marque électronique est utilisée.
 - et doit être complétée à chaque cible.
 - mais il est possible de remplir la seconde feuille de marque à la fin du parcours.
8. Quel est le temps alloué à un archer pour résoudre une égalité par un tir de barrage, à la suite d'un match en tir alterné en Salle à 25m ? :
- 20 secondes
 - 60 secondes
 - 120 secondes
9. De combien de temps dispose une équipe pour tirer une volée en TAE, dans un match en tir simultané ? :
- 240 secondes
 - 120 secondes
 - 80 secondes
10. De combien de temps dispose un archer pour rattraper une flèche dans une épreuve sélective de TAE ? :
- 60 secondes
 - 40 secondes
 - 20 secondes
11. En Tir Beursault, quel est le temps alloué à un archer pour tirer une flèche ? :
- 20 secondes
 - 40 secondes
 - 60 secondes
12. De combien de temps dispose un archer Minime (U15) Arc Nu pour tirer une flèche en Tir Nature ? :
- 45 secondes
 - 40 secondes
 - 30 secondes



13. De combien de temps dispose une équipe pour tirer une volée en Tir en Campagne lors des phases de qualification?
- 3 mn
 - 6 mn
 - 9 mn**
14. A quel moment un arbitre doit-il déclencher le chronomètre dans une compétition individuelle de Tir en Campagne ? :
- quand l'archer quitte le pas d'attente.
 - quand l'archer arrive à son pas de tir.**
 - quand l'archer sort sa flèche du carquois.
15. Comment doit être inscrite sur la feuille de marque, la valeur d'une flèche qui se plante hors zone marquante ?
- 0
 - M**
 - X
16. Lors d'une compétition sélective de T.A.E, le classement de la compétition est établi après le tir de :
- 120 flèches
 - 72 flèches**
 - 60 flèches
17. Combien de flèches un archer tire-t-il par volée en Tir Nature ?
- 1
 - 2**
 - 3
18. Quelle est la valeur la plus élevée que peut atteindre une flèche en Tir Beursault ?
- 10
 - 6
 - 4**
19. Quelle est la valeur maximale d'une volée en Tir en Campagne ?
- 33 points
 - 30 points
 - 18 points**
20. Quelle est la valeur maximale que peut atteindre une volée en compétition sélective de Tir 3D ?
- 22**
 - 20
 - 18



QUESTIONS OUVERTES

- 1) Un Minime (U15) de 13 ans dans l'année civile de la licence peut-il être surclassé en Cadet (U18) ? Argumenter.
Non
Pour concourir dans la catégorie immédiatement supérieure, le licencié doit se « surclasser » et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un certificat médical de simple surclassement :
Ce certificat ne peut être délivré que :
 - Par un médecin agréé par la FFTA.
 - Lors de la dernière année d'une catégorie d'âge

- 2) Un archer dont la licence fédérale mentionne « certificat médical NON » peut-il participer à une compétition officielle ?
Le compétiteur ne peut pas participer aux compétitions de la FFTA sur la simple présentation de sa licence. Le greffe et/ou les arbitres doivent lui demander de présenter également son certificat médical valide pour la saison en cours (indication sur le passeport ou sur papier libre à en-tête du médecin examinateur).

- 3) Liste de l'équipement (matériel) qu'un arbitre doit avoir avec lui lors d'une compétition officielle (1 point par réponse valide), donnez au moins cinq matériels :
 - mètre à ruban ou pliant (minimum 2m) ;
 - sifflet ;
 - loupe ;
 - chronomètre ;
 - jumelles ;
 - bloc-notes ;
 - stylo rouge, bleu ou noir (avoir des stylos de rechange) ;
 - le règlement pour la compétition concernée ;
 - cartons jaune et rouge ;
 - matériel (compas à pointes sèches ou autre) pour juger la flèche la plus près du centre ;
 - matériel pour mesurer le diamètre des flèches.

- 4) Missions et prérogatives de la CNA, donnez-en au moins cinq (1 point par bonne réponse)
 - Assurer le respect des règlements sportifs de la FFTA ;
 - Éditer et mettre à jour le "Livre des Règlements Sportifs et Arbitrage" ;
 - Assurer les relations avec les PCRA ;
 - Veiller à la formation des arbitres ;
 - o définir les modalités et référentiels des formations, des examens ;
 - o organisation de la formation continue ;
 - o assurer le contrôle des connaissances ;
 - o définir les prestations de serment ;
 - Aide à la formation des Arbitres Fédéraux par :
 - o des stages pratiques ;
 - o des études de cas ;



- Proposer et former les postulants Arbitres Internationaux ;
- Proposer les Présidents de Commission des Arbitres des championnats de France et des compétitions nationales ;
- Réunir et assurer la formation des PCRA et des formateurs ;
- Assurer la solidarité du corps arbitral ;
- Veiller à la mise en œuvre des dispositions réglementaires pour résoudre les problèmes au sein du corps arbitral ;
- Le Président de la CNA (ou ses représentants) participe aux travaux des différentes Commissions Sportives ;
- Sur demande d'un Comité Régional, et aux frais de celui-ci, participer à une réunion régionale regroupant les arbitres de cette région, afin d'étudier les règlements ou régler des situations particulières

5) Quelles sont les conditions pour qu'un arbitre soit déclaré inactif ?

Avoir une des conditions d'activité non remplie soit :

Avoir licence en cours prise avant le 15 octobre de l'année sportive

Avoir suivi une formation continue dans les 14 mois suivant la dernière formation

Avoir effectué au moins deux arbitrages dans l'année sportive précédente

6. Un archer présentant une déficience visuelle est-il autorisé à pratiquer le tir à l'arc en compétition et sous quelles conditions?

Oui, la déficience visuelle est reconnue comme une situation de handicap et le règlement para tir à l'arc est ouvert à ces catégories. En fonction de son degré de déficience visuelle il sera autorisé à tirer avec une potence et sera obligé de porter un bandeau

7. En tir en salle, l'indication des 30 dernières secondes (feu orange) est-elle obligatoire en cas de défaillance des feux?

Oui, en cas de défaillance des feux cette indication doit être donnée par les arbitres

8. Quelle est la particularité des flèches utilisées en Tir Nature?

Le repérage des flèches est obligatoire. Il se fait à l'aide d'anneaux de couleur visible, de 1cm environ, espacés de 1cm approximativement : 1ère flèche : 1 anneau - 2ème flèche : 2 anneaux.

9. De quelles couleurs sont les cibles en tir campagne, et quelles sont les valeurs des zones marquantes ?

Les cibles sont de couleurs jaune et noir, les zones marquantes vont de 6 à 1.

10. Le jury d'appel est constitué de combien de membres lorsqu'il se réunit ?

De trois membres

